



VILLE
D'AUVERS-SUR-OISE

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

HÔTEL DE VILLE
17, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
95 430 AUVERS SUR OISE
TEL : 01 30 36 70 30

TRANSFERT D'OFFICE DE VOIE PRIVÉE RUE REMY DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(ARTICLE L.318-3 DU CODE DE L'URBANISME)

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIECE D- PLAN PARCELLAIRE

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte de la commune d'AUVERS SUR OISE

Vu et approuvé par le Maire,

A AUVERS SUR OISE, le



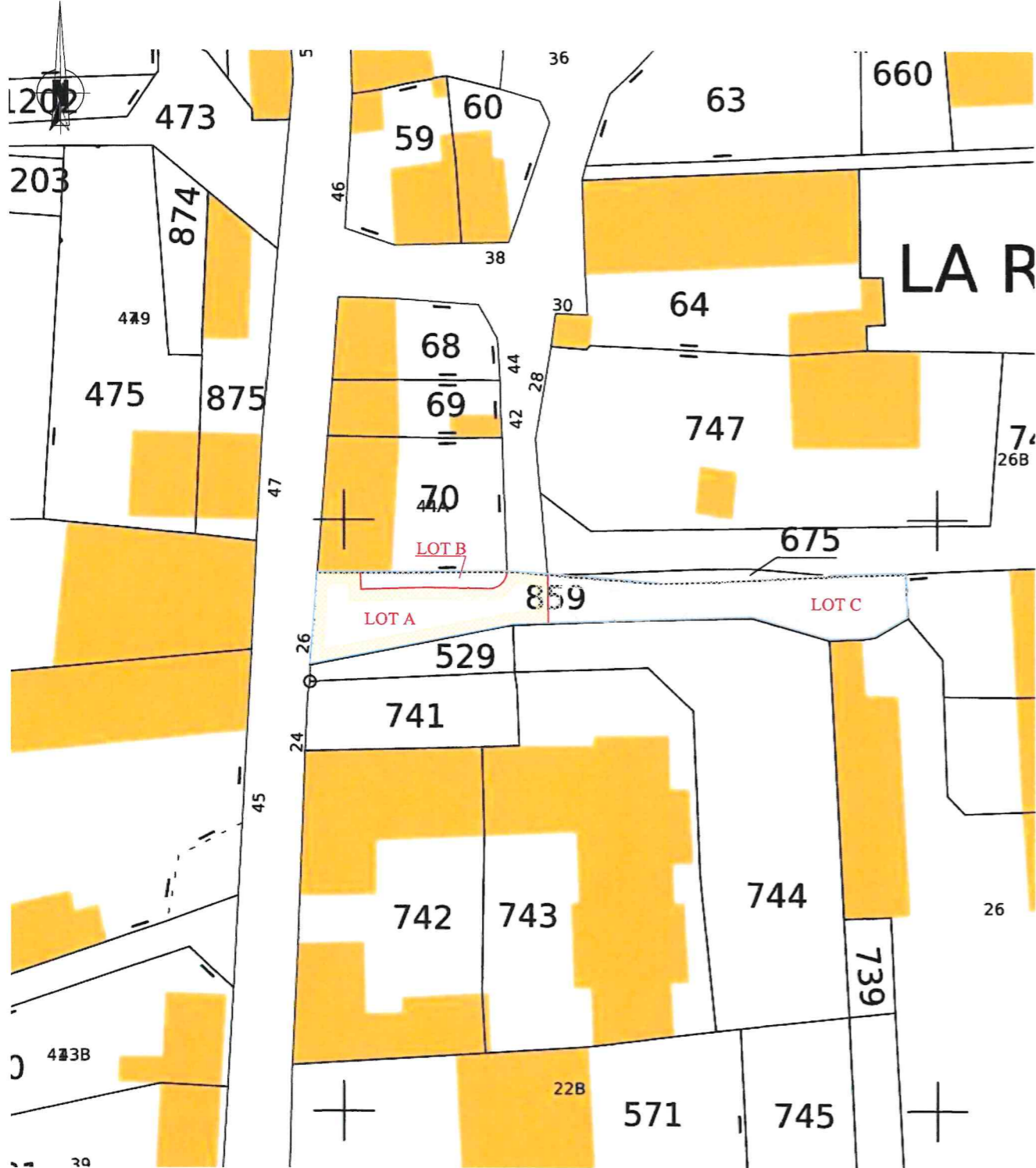
VILLE
D'AUVERS-SUR-OISE

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE
HÔTEL DE VILLE
17, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2	OCTOBRE 2025
3	4	5	
6	7	8	

EXTRAIT CADASTRAL

Echelle : 1/500



GEOREFERENCEMENT

Planimétrique :
RGF93-CC49 (zone 8)

Altimétrique :
NGF - IGN69 (alt. normales)

Signature et cachet du
géomètre-expert :

Copie certifiée
conforme en date du :

Département du Val d'Oise

VILLE D'AUVERS-SUR-OISE

Rue Rémy




Cadastre : section AI n°859 (avant division)
Contenance cadastrale : 2a 57ca

PLAN DE DIVISION pour intégration au Domaine Public

NOTA :

- Plan dressé dans les limites apparentes et présumées, sous réserve de validation des limites de propriété et alignements (procès-verbal de bornage contradictoire, arrêté d'alignement, etc.).
- Les superficies et cotations qui figurent sur ce plan sont approximatives et indicatives.
- Le parcellaire et les contenances cadastrales indiqués sur ce plan n'ont pas vocation à définir les limites de propriété, ils constituent des informations à caractère fiscal exclusivement.
- Les éventuelles différences entre les superficies mentionnées sur ce plan et les contenances cadastrales indiquées dans le document modificatif du parcellaire cadastrale (DMPC) et l'extrait cadastral modèle 1 résultent de l'application impérative des méthodes de compensation imposées par le service du cadastre qui altèrent les superficies arpentées.
- Seuls les plans portant la signature et le cachet du géomètre-expert peuvent être considérés comme définitifs.

DIVISION EN TROIS LOTS :

-  Lot A : Superficie arpentée = 93 m² - Contenance cadastrale = 1a 05ca
Emprise à régularisé pour intégration au domaine public communal
-  Lot B : Superficie arpentée = 19 m² - Contenance cadastrale = 21ca
Emprise végétalisée
-  Lot C : Contenance cadastrale = 1a 31ca
Lot bâti conservé par l'actuel propriétaire (surplus non mesuré)

(sous réserve de validation de l'ensemble des limites de propriété et alignements)

Indice	Date	Description	Dessir
A	18/06/2025	Plan dressé suivant un relevé du 20/05/2025	J.V.
B	20/06/2025	Validation du projet de division	J.V.

ARPTEGO GEOMETRE-EXPERT S.A.S.
successeur du cabinet P. FAUCHERE M. LE FLOCH (bureaux du Val d'Oise)

T : 01.30.38.01.16 - @ : contact@arptego-ge.fr

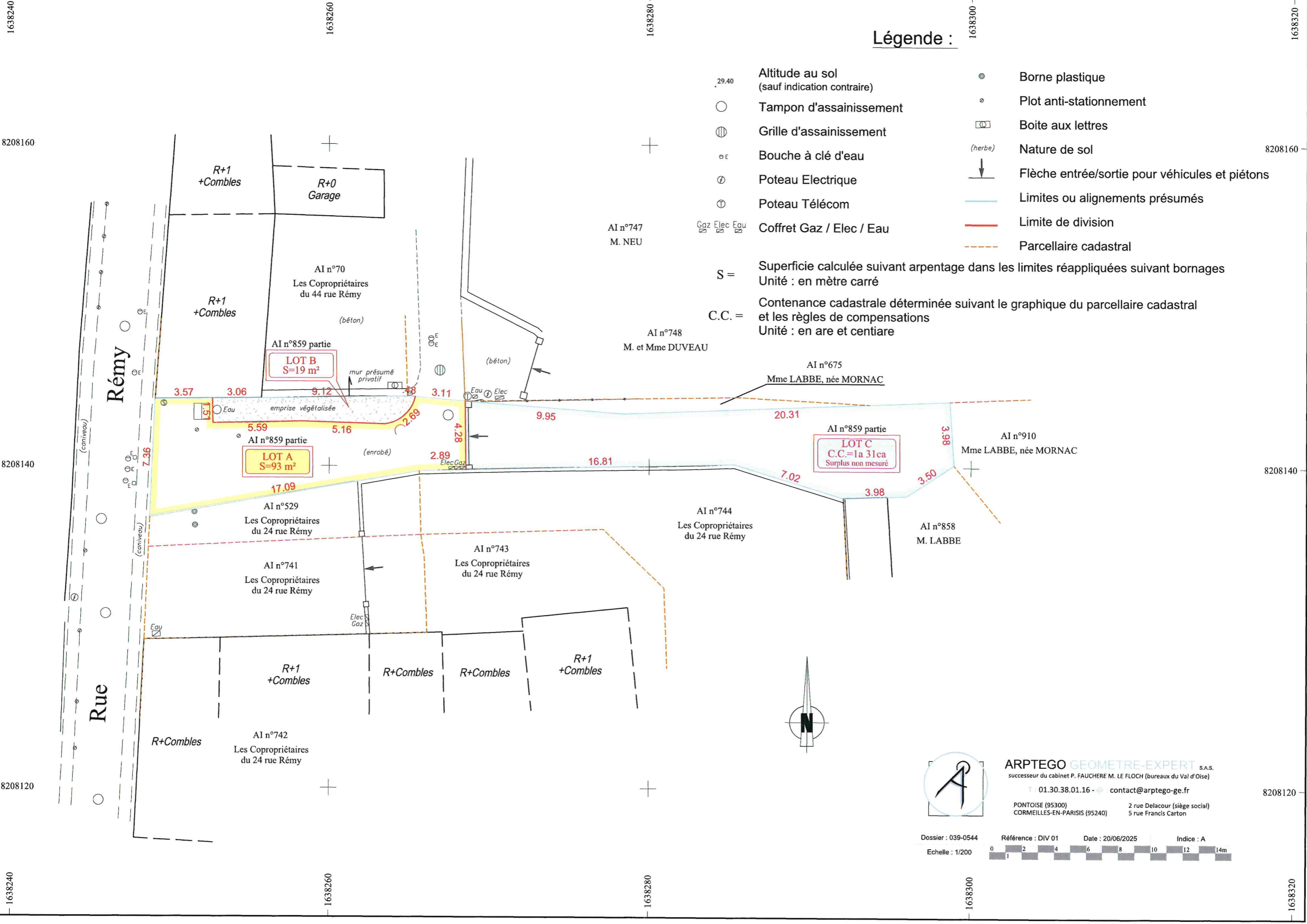
PONTOISE (95300) 2 rue Delacour (siège social)
CORMELLES-EN-PARISIS (95240) 5 rue Francis Carton



Dossier : 039-0544

Référence : DIV 01

Echelle : 1/200



Légende :

- Altitude au sol (sauf indication contraire)
 - Tampon d'assainissement
 - ⊕ Grille d'assainissement
 - ⊗ Bouche à clé d'eau
 - ⊙ Poteau Electrique
 - ⊕ Poteau Télécom
 - ⊗ Coffret Gaz / Elec / Eau
 - Borne plastique
 - Plot anti-stationnement
 - ⊗ Boite aux lettres
 - (herbe) Nature de sol
 - ↓ Flèche entrée/sortie pour véhicules et piétons
 - Limites ou alignements présumés
 - Limite de division
 - - - - - Parcellaire cadastral
- S = Superficie calculée suivant arpentage dans les limites réappliquées suivant bornages
Unité : en mètre carré
- C.C. = Contenance cadastrale déterminée suivant le graphique du parcellaire cadastral et les règles de compensations
Unité : en are et centiare



ARPTEGO GEOMETRE-EXPERT S.A.S.
 successeur du cabinet P. FAUCHERE M. LE FLOCH (bureaux du Val d'Oise)
 T : 01.30.38.01.16 - @ : contact@arptego-ge.fr
 PONTOISE (95300) 2 rue Delacour (siège social)
 CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) 5 rue Francis Carton

Dossier : 039-0544 Référence : DIV 01 Date : 20/06/2025 Indice : A
 Echelle : 1/200

